

L'actualité des Mariannes du Nord

- Le 19 avril et le 21 mai 2021, Bernadette, Françoise, Claude et Véronique sont intervenues sur trois groupes auprès d'ID Formation pour parler d'Egalité...

Cet organisme de formation accueille des stagiaires primo-arrivants, en recherche d'emploi ou encore en réinsertion et la question de l'égalité hommes/femmes mérite bien d'être inscrite dans leur parcours de formation ! D'autres interventions auront lieu aussi en juin sur la base d'une convention partenariale.

- Du 24 mai au 2 juillet 2021, notre association accueille Chloé, une étudiante en Sciences Politiques, qui souhaite connaître le monde associatif, son fonctionnement au service de l'égalité hommes/femmes, contre les discriminations et ce, pour asseoir son projet professionnel : travailler dans une O.I (Organisation Internationale) ou une O.N.G (Organisation Non Gouvernementale). Bienvenue à elle !

- Le Comité Laïque du Nord a sollicité notre association pour participer en novembre prochain à une conférence sur l'image de la femme qu'ont les jeunes filles d'aujourd'hui. Un sujet très intéressant que notre stagiaire Chloé pourra investir au cours de son stage...

L'édito de notre présidente

Enfin, l'horizon s'éclaircit avec le déconfinement progressif qui va permettre au monde associatif de reprendre les activités en cours, de se projeter et d'envisager de nouvelles actions pour 2022 ! Les Mariannes du Nord fêteront leurs 10 ans en octobre 2021 (eh, oui déjà !) ; l'occasion de se retrouver entre adhérents, adhérentes et partenaires.

Merci à vous tous et toutes pour votre soutien moral et financier depuis toutes ces années et à bientôt pour nos prochains événements...

Date à retenir : Assemblée Générale de l'association le samedi 19 juin 2021 – 10h.

Véronique LEYS

L'actualité sur le territoire

- ALLONGEMENT DU CONGE DE PATERNITE

A partir du 1er juillet 2021, la durée du congé de paternité est portée de 11 à 25 jours ; une nouvelle avancée au service du rééquilibrage des tâches domestiques entre les hommes et les femmes, avancée qui va permettre aux pères d'être plus présents auprès du nouveau-né dès son retour à la maison et ainsi faciliter son développement...

- ENTRETIEN AVEC LUCILE PEYTAVIN, AUTRICE DE L'ESSAI "LE COUT DE LA VIRILITE : Pourquoi les hommes sont-ils l'immense majorité des auteurs de violences ? "

[Entretien de L. Peytavin.doc](#)

- STOP AUX FEMINICIDES

La Fondation de France a adressé un Communiqué de Presse pour interpeller le Ministère de l'Intérieur suite au 39ème féminicide tragique qui s'est déroulé à Mérignac le 7 mai 2021.

Déjà condamné à 18 mois de prison par la justice pour violences conjugales, comment l'auteur pouvait-il avoir une arme à feu ? Comment comprendre que l'auteur qui avait interdiction d'approcher la victime n'était pas équipé d'un bracelet anti-rapprochement ?

[La Fondation des Femmes découvre avec horreur un 39ème féminicide commis mardi 4 mai.doc](#)

- ENFANCE EN DANGER : CONTACTER LE 119 PAR TELEPHONE OU PAR TCHAT



Promiscuité, tension, anxiété... Le contexte particulier des restrictions liées à l'épidémie de Covid-19 expose les mineurs aux violences intrafamiliales.

Le 119 est le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être. Depuis le 3 mai 2021, en complément du numéro vert, un tchat est accessible sur le site internet « allo119.gouv.fr ».

Si vous avez connaissance d'une situation de maltraitance d'un enfant, vous devez :

- **appeler le 119** : pour les enfants et adolescents confrontés au danger ou pour un autre enfant qu'ils connaissent ; pour les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger (dans leur famille, voisinage, communauté éducative...). Les appels des mineurs sont traités en priorité. Le 119 est joignable **24h/24, 7j/7**, gratuit depuis tous les téléphones (fixes, mobiles, cabines...), confidentiel.
- **contacter le 119 par tchat** en allant sur la page « Besoin d'aide ? » du site allo119.gouv.fr. Ce service est ouvert aux mineurs et aux jeunes majeurs de moins de 21 ans... les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h à 19h et les mercredis de 13h à 19h. Une équipe d'écouterants du 119, professionnels de la protection de l'enfance, répond aux sollicitations par écrit.

- LUTTE CONTRE LES LGBTPHOBIES

Chaque année, SOS Homophobie fait un état des lieux capital des LGBTphobies en France, à travers les témoignages qu'elle recueille toute l'année.

En 2020, ce sont plus de 1 800 personnes qui ont ainsi fait part de violences subies, particulièrement au sein des familles et du voisinage proche.

Cette année de crise - et de repli littéral sur soi lors des périodes de confinement - a majoré les manifestations de haine à l'égard des personnes homosexuelles, lesbiennes, bisexuelles ou transgenres : rejet et harcèlement dans la cellule familiale, agressions et injures parmi le voisinage, cyber harcèlement... La violence des situations recensées est révoltante.

Elle nous rappelle également combien sexisme et LGBTphobies sont intimement liés, notamment dans leur plus banale expression : l'insulte. Saluons le travail essentiel des associations, encourageons les politiques à s'en saisir et continuons de déconstruire ensemble les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge pour prévenir ces violences !

[Rapport à joindre](#)

L'actualité ailleurs

- CONVENTION D'ISTANBUL : la Turquie abandonne la lutte contre les violences faites aux femmes !

Le président turc Recep Tayyip Erdoğan a décidé de retirer la Turquie de la Convention d'Istanbul (Convention en ligne sur notre site internet), traité qui vise à combattre la violence à l'égard des femmes. Ce retrait bafoue les droits de millions de femmes et de jeunes filles dans le pays et va à l'encontre des prétendus engagements du gouvernement pour protéger les victimes d'agression sexuelle et de violence domestique.

Le 20 mars 2021 un décret présidentiel turc a annoncé la décision du pays de se retirer de la Convention d'Istanbul. Cette décision prendra effet le 1er juillet prochain.

Pourtant la Turquie est le pays dans lequel la Convention d'Istanbul a vu le jour et surtout le premier à l'avoir ratifiée le 12 mars 2012. Elle est aujourd'hui le premier et l'unique pays à décider de s'en retirer.

La décision des autorités turques de se retirer de la Convention d'Istanbul met la vie de milliers de femmes et de filles en danger. C'est une mesure régressive dans la prévention et la lutte contre les violences perpétrées à leur encontre dans le pays.

Bien loin de montrer que l'État soutient le droit des victimes de vivre sans subir de violences, la décision turque envoie plutôt un message dangereux aux auteurs de ces violences en leur montrant que l'État est de leur côté.

Pour justifier son retrait, la Turquie a avancé que la Convention servait à « normaliser l'homosexualité », ce qu'elle considérait incompatible avec les « valeurs familiales » du pays. Ce motif est à la fois dangereux et discriminatoire.

Derrière cette décision se cache un raisonnement misogyne et homophobe, ainsi qu'un profond mépris des droits des femmes, des filles et des personnes LGBTI. La Turquie doit impérativement revenir sur cette décision de se retirer de la Convention et travailler plutôt à la mise en œuvre de cette dernière afin d'offrir, sans discrimination, une meilleure protection et un meilleur soutien aux femmes et aux filles victimes de violence liée au genre.